



ARTEMIS SOLUTIONS IMMOBILIERES

Sarl au capital de 2000 € - RCS MONTPELLIER 751 452 481

Siège social : 6, avenue Jean Jaurès 34170 Castelnau le Lez

Tél : 04 67 54 71 94 - E-mail : artemis.syndic@gmail.com

Ventes – Barème à compter du 01 janvier 2018

Honoraires de transaction (Hors cas particulier*- Voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 1.000 à 65.000€		10% du montant prix de vente
De 65.001 à 80.000€		9% du montant prix de vente
De 80.001 à 110.000€		8% du montant prix de vente
De 110.001 à 150.000€		7,5% du montant prix de vente
De 150.001 à 230.000€		7% du montant prix de vente
De 230.001 à 300.000€		6,5% du montant prix de vente
De 300.001 à 400.000€		6% du montant prix de vente
De 400.001 à 600.000€		5,5% du montant prix de vente

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

***Cas particulier → honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

N° TVA intra-communautaire : FR01 751 542 481 – Titres professionnels : Agent immobilier et administrateur de biens – Carte professionnelle n° **CPI 34022018 000**

032 508 délivrée par la CCI de l'Hérault – 34000 MONTPELLIER –

Activités: Syndic et Gestion – Garantie financière Syndic et Gestion :

CEGC, 16 rue Hoche 92199 La Défense Cedex

Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.



ARTEMIS SOLUTIONS IMMOBILIERES

Sarl au capital de 2000 € - RCS MONTPELLIER 751 452 481

Siège social : 6, avenue Jean Jaurès 34170 Castelnau le Lez

Tél : 04 67 54 71 94 - E-mail : artemis.syndic@gmail.com

Locations – Barème à compter du 1^{er} Janvier 2018

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes ou meublés régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

Lorsque la location aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible, à l'exception des honoraires de réalisation de l'état des lieux qui ne seront dus qu'à compter de la réalisation de cette prestation.

Le mandataire aura droit aux honoraires TTC suivants, établis selon le tarif de son cabinet et détaillés s'il y a lieu sur la facture à établir :

Honoraires TTC, au taux actuel de la TVA de 20 % à la charge du locataire :

- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 10,00 € / m² de surface habitable n'excédant pas un mois de loyer HC.
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3.00€ / m² de surface habitable.

Honoraires TTC au taux actuel de la TVA de 20 %, à la charge du bailleur :

- honoraires d'entremise et de négociation : 150.00 €
- honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 10,00 € / m² de surface habitable n'excédant pas un mois de loyer HC.
- honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3.00€ / m² de surface habitable.

Les honoraires résultant du présent contrat pourront être prélevés sur les fonds encaissés par le mandataire pour le compte du mandant.

N° TVA intra-communautaire : FR01 751 542 481 – Titres professionnels : Agent immobilier et administrateur de biens – Carte professionnelle n° **CPI 34022018 000**

032 508 délivrée par la CCI de l'Hérault – 34000 MONTPELLIER –

Activités: Syndic et Gestion – Garantie financière Syndic et Gestion :
CEGC, 16 rue Hoche 92199 La Défense Cedex

Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.



ARTEMIS SOLUTIONS IMMOBILIERES

Sarl au capital de 2000 € - RCS MONTPELLIER 751 452 481

Siège social : 6, avenue Jean Jaurès 34170 Castelnau le Lez

Tél : 04 67 54 71 94 - E-mail : artemis.syndic@gmail.com

Honoraires pour les autres baux :

Professionnels :

15% HT du loyer annuel, soit 17.94% TTC à la charge du preneur.

Commerciaux :

15% HT du loyer annuel, soit 17.94% TTC à la charge du preneur.

Prestations particulières – Barème à compter du 1 janvier 2018

Honoraires d'état des lieux :

Baux régis par la loi du 6 juillet 1989 :

3 € TTC/ m² à la charge du bailleur et 3 € TTC/ m² à la charge du locataire

Autres prestations :

XX

Gestion locative – Barème à compter du 01 janvier 2018

Honoraires de gestion:

Le mandataire aura droit à une rémunération à la charge du mandant fixée à 7,2 % TTC, ou 8.4 % TTC ou 9 %TTC du loyer + charges (Suivant prestations choisies) au taux actuel de la TVA de 20 %, étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.

N° TVA intra-communautaire : FR01 751 542 481 – Titres professionnels : Agent immobilier et administrateur de biens – Carte professionnelle n° **CPI 34022018 000**

032 508 délivrée par la CCI de l'Hérault – 34000 MONTPELLIER –

Activités: Syndic et Gestion – Garantie financière Syndic et Gestion :

CEGC, 16 rue Hoche 92199 La Défense Cedex

Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.